**Les années 1610 vues par Henri, duc de Rohan : Brouilleries, passions et « interests particuliers »**

Apres la mort de Henry le Grand chacun pensa à ses affaires ; la Reyne à establir son auctorité, les principaux Ministres de l’Estat à maintenir la leur en appuyant la sienne, comme plus facile à estre auctorisée par l’absence du premier Prince du sang [Condé], l’imbecillité du second [Conti], & la mauvaise intelligence du troisieme [Soissons] avec les autres grands, à se relever de l’abaissement, auquel le regne precedant les avoit sousmis. Parmy tout cela les haines s’exerçoient, & les plus habiles se servoient de la passion des autres, pour ruyner l’auctorité de ceux qui ruynoient la leur.[[1]](#footnote-1)

Les *Mémoires* d’Henri de Rohan s’ouvrent sur la mise à nu des faiblesses du gouvernement sous la Régence, présentée comme un temps de « broüilleries[[2]](#footnote-2) et de « divisions »[[3]](#footnote-3). Divisions des puissants entre eux, divisions au sein même de la Cour, dominée par une reine jalouse de son autorité, et bientôt par des favoris sans scrupules, et surtout divisions du parti protestant lui-même, encore exacerbées par les brigues incessantes du duc de Bouillon. La mort subite d’Henri IV sous le poignard de Ravaillac, le 14 mai 1610, a ravivé les haines et les ambitions de tous ceux qui se sentent dépossédés du pouvoir, avec leur cortège inévitable de trahisons, mécontentements et prises d’armes en tout genre.

Sur ce fond de divisions se détache la figure de Rohan lui-même, aussi désintéressé que les autres sont intéressés, aussi fidèle à sa parole que les autres louvoient et « masquent », aussi dévoué à la cause du parti que les autres cherchent à lui nuire, et surtout œuvrant, lui, de toutes ses forces non seulement à l’union des réformés entre eux et avec les princes, mais aussi en faveur de l’unité même du royaume, ne serait-ce que par ses efforts pour persuader le monarque que le sort des Protestants est étroitement lié à celui de la grandeur et de la puissance de la France en Europe. En effet si l’union fait la force, brouilleries et divisions ne peuvent être que synonymes de faiblesse. En d’autres termes « l’union est la conservation de toutes sortes d’Estats & Societez : comme la desunion en est la dissipation »[[4]](#footnote-4). Aussi Rohan en vient-il à dénoncer les « passions » égoïstes[[5]](#footnote-5) et les « interests particuliers »[[6]](#footnote-6) qui motivent les uns et les autres, Grands, favoris et souverains confondus, et à montrer leurs effets négatifs sur les intérêts « generaux »[[7]](#footnote-7), qu’il s’agisse des « avantages » du parti réformé[[8]](#footnote-8), de « [l’interest] du Roi »[[9]](#footnote-9), entendu ici comme intérêt de l’État, ou encore du « bien du Royaume »[[10]](#footnote-10), aussi appelé « bien public »[[11]](#footnote-11). « Intérêt » revient comme un leitmotiv au fil des *Mémoires* et des *Discours politiques* que Rohan écrit sur les événements des années 1610-1620, comme si l’emploi répété de ce mot permettait à leur auteur de rationaliser sous sa plume les désordres de la période en imposant un principe d’intelligibilité aux conduites.

Le grand absent de ce tableau, c’est peut-être Dieu, que la plupart des acteurs semblent mettre comme entre parenthèses dans des agissements motivés au mieux par la défense des intérêts souvent matériels du parti, au pire par des intérêts particuliers visant la conservation, voire l’accroissement de positions individuelles. Rohan lui-même ne l’invoque qu’après réflexion sur les événements passés, au moment de l’écriture, et surtout que pour justifier sa conduite violemment critiquée après les soulèvements protestants des années 1620. Alors seulement rapporte-t-il son action à la nécessité de défendre une cause spirituelle, mais c’est peut-être aussi parce qu’il en résulte une image flatteuse de martyr de la cause, où la satisfaction d’amour-propre pourrait bien le disputer en fait à l’esprit de sacrifice.

**Brouilleries et divisions**

À ces désordres des années 1610 Rohan donne un nom : « broüilleries », avec tout ce que cela peut entraîner de « divisions » et de « mécontentements » dangereux pour l’État. Furetière en conclura dans son *Dictionnaire* en 1690 que « les *brouilleries* d’un Estat aboutissent souvent à des guerres civiles »[[12]](#footnote-12). À preuve les soulèvements du prince de Condé en 1614 et 1615, les troubles suscités en 1619 et 1620 par la reine mère évincée du pouvoir depuis l’assassinat de Concini en 1617, sans parler de l’agitation huguenote dans les provinces ou des agissements de Rohan lui-même à Saint-Jean-d’Angély en 1612, aux côtés de Condé en 1615, au plus fort de l’opposition aux mariages espagnols, ou encore en renfort du parti de la reine pendant la seconde guerre dite « de la mère et du fils », en 1620. Si la situation de la France appelle la comparaison avec celle du pays sous Charles IX, Rohan n’en juge pas moins qu’en fait de divisions « [e]n ce temps-là on estoit apprentifs aux divisions, en cettui-cy tout le monde y est Maistre »[[13]](#footnote-13).

Dans les *Mémoires* rien ni personne n’échappe à cet esprit général de brouillerie, ni les provinces, ni la cour, ni les Grands, catholiques et protestants confondus :

Tandis que la Cour brouilloit ainsi les Provinces, elle n’estoit exemte de ses agitations, le Mareschal d’Ancre, qui possedoit la faveur, mettoit les grands en division, afin qu’ils ne s’opposassent à son eslevation, balançant les parties de telle sorte que nul ne peust estre superieur, en nourrissant l’envie & la jalousie entr’eux, afin qu’ils ne se peussent accorder à son desaduantage[[14]](#footnote-14).

Quoique toutes deux à présent du parti catholique, les maisons de Lorraine et de Bourbon continuent de s’opposer, tandis que le duc de Bouillon brouille de son côté, « se serv[ant] de l’auctorité des autres pour tourner le tout à son profit »[[15]](#footnote-15). Les divergences font que les partis éclatent et que les clans et les alliances entre individus se délitent. Au sein même de la Religion Prétendue Réformée, les rivalités sont telles que « [t]ous tant qu’ils sont, combattent avec grand desadvantage, n’ayans aucun Chef recognu, estans en perpetuelle deffiance les uns contre les autres »[[16]](#footnote-16). Rien d’étonnant alors à ce que la paix de Loudun précipitée par le prince de Condé en 1616 soit suivie d’un éclatement général de la coalition des Grands révoltés, comme le constate Rohan désabusé : « Ceste affaire ainsi passée, chacun se retire avec ses ressentimens, & assez mal affectionnez & satisfaits les uns des autres » et « pr[end] sa route selon son dessein particulier »[[17]](#footnote-17).

*Chacun*, c’est-à-dire les Bouillon, Sully, Lesdiguières, La Force, Condé, Châtillon, Épernon, etc., tous ces noms égrenés les uns après les autres au fil des *Mémoires* et qui se substituent aux appellations de « Grands » ou de « Grands de la Religion », comme pour mieux mettre en évidence l’individualisme et le particularisme des conduites. Dans le climat délétère de la période, en effet, l’individualisme règne en maître. Chacun agit en fonction d’intérêts qui lui sont propres et en vue d’une fin déterminée par une position à maintenir ou à améliorer dans un milieu où tous font de même. Et dans cette « recherche d’un avantage exclusif »[[18]](#footnote-18) s’effectue une individualisation des conduites et des personnes, chacun s’affirmant en une libre individualité qui le distingue et le sépare de ses parents, alliés ou coreligionnaires, également individualisés par la particularité de leurs motivations et des finalités recherchées. Comme l’écrira Descartes à Elisabeth de Bohême, le 15 septembre 1645, « [c]hacun de nous [est] une personne séparée des autres et dont, par conséquent, les intérêts sont en quelque façon distincts de ceux du reste du monde »[[19]](#footnote-19). Doté par le *cogito* d’un pouvoir intérieur d’autodétermination, individualisé de surcroît par le désir de sa propre conservation comme par un appétit de pouvoir qui le met en concurrence avec les autres, l’individu est en train de naître[[20]](#footnote-20).

**Passions et intérêts particuliers**

Pour Rohan, l’ambition[[21]](#footnote-21), l’envie[[22]](#footnote-22), l’appât du gain et la jalousie[[23]](#footnote-23)sont ce qui motive essentiellement les Grands et les pousse à rechercher le pouvoir et un accroissement de leur puissance matérielle. C’est que l’insatiabilité est au cœur même du comportement humain. Poussé par une insatisfaction perpétuelle qui se nourrit du spectacle des possessions d’autrui, du fait que « les désirs ne se rapportent pas simplement à leur objet de façon immédiate », mais « sont comparatifs »[[24]](#footnote-24), « l’esprit de l’homme est toûjours insatiable, presomptueux & envieux, qui bien souvent se fasche plus du bien & des honneurs que son compagnon possede, que de ce qu’il n’en joüit pas »[[25]](#footnote-25). L’être humain est avant tout envieux et cette envie ou désir de possession ou de domination sur autrui se manifeste tout particulièrement à l’égard de l’exercice du pouvoir royal étant donné que celui-ci repose sur l’existence d’inégalités de positions. En cas de « foiblesse de l’Estat »[[26]](#footnote-26), les « appétit[s] »[[27]](#footnote-27) ne manquent pas de se libérer et chacun cherche à profiter de la situation.

Arlette Jouanna a montré comment ces révoltes des Grands sous l’Ancien Régime sont liées à la faiblesse monarchique caractéristique des régences ou à un contexte de lutte contre le monopole de la faveur royale par certains individus[[28]](#footnote-28). Plus que l’avidité ou l’égoïsme, c’est en fait l’insécurité ressentie par les Grands devant l’instabilité du pouvoir royal ou l’accaparement des charges, pensions et gouvernements par les favoris, qui les pousse à prendre les armes pour faire pression sur le gouvernement et obtenir ce qu’ils estiment être leur dû et, le cas échéant, écarter les favoris du pouvoir. Ajoutons-y aussi le désir d’éviter « l’impuissance, qui n’engendre qu’un mespris »[[29]](#footnote-29) et les vexations ou blessures de l’honneur qui conduisent Rohan lui-même à l’usage de la force en 1615[[30]](#footnote-30). Cette tactique paraît être payante dans un premier temps si l’on considère que les clauses particulières du traité de Loudun en mai 1616 rapportèrent entre autres le duché-pairie de Châteauroux et le gouvernement du Berry au prince de Condé et la survivance de celui du Poitou à Rohan lui-même, sans compter les sommes énormes consenties aux rebelles (évaluées à cette occasions à plus de vingt millions de livres, dont 100.000 livres de gratification ainsi qu’une pension portée à 45.000 livres pour notre duc[[31]](#footnote-31)). En fait ces révoltes, surtout si elles sont couronnées de succès, ne font qu’accroître l’insécurité qui les a fait naître puisqu’elles aggravent l’instabilité du pouvoir royal et avivent les jalousies entre les puissants.

Faut-il alors parler de « passions » ou d’« intérêts particuliers » pour rendre compte de ces motivations des puissants ? C’est selon. Sorbière affirme ainsi que « chacun de nous se forge une Politique selon sa passion, ou selon son interest »[[32]](#footnote-32), opposant des motivations basées sur une impulsion à celles nées du calcul. Rohan, lui aussi, fait appel tantôt aux unes, tantôt aux autres, pour expliquer les conduites de ses pairs. Certains des termes employés, comme « envie »[[33]](#footnote-33), « jalousie »[[34]](#footnote-34), « haine »[[35]](#footnote-35), ressentiment des « offences »[[36]](#footnote-36), etc., relèvent de toute évidence du vocabulaire des passions usité à l’époque. Rohan reconnaît également que « [l]es grands [...] se laissoient plustost mener à leur passion qu’à la raison »[[37]](#footnote-37) et que « la haine, & l’ambition ; & non l’amour de la patrie & le service du Roi les posséd[oient] »[[38]](#footnote-38), ou encore que « les plus habiles se servoient de la passion des autres, pour ruyner l’auctorité de ceux qui ruynoient la leur »[[39]](#footnote-39). Pareil jugement est bien dans la lignée des explications moralisantes données du comportement humain à l’âge classique, ce qui peut surprendre de la part d’un homme qui se fait ailleurs l’avocat d’une politique régie par un principe de rationalité amorale[[40]](#footnote-40).

De même le mot « intérêt » revient fréquemment sous sa plume dans les *Mémoires*, où il est souvent couplé à celui de « particulier », comme dans l’expression « intérêts particuliers ». Intérêt particulier et passions auraient-ils alors partie liée en ce sens que le premier serait à considérer comme la recherche d’un avantage exclusif orienté par un amour-propre, source de toutes les passions, qui le rapporterait exclusivement à la satisfaction et à la « délectation » du moi  [[41]](#footnote-41)? Dans un rapprochement de l’amour-propre et de l’intérêt, fréquent dans la seconde moitié du XVIIe siècle, La Rochefoucauld allait écrire que « [l]’intérêt est l’âme de l’amour-propre, de sorte que, comme le corps, privé de son âme, est sans vue, sans ouïe, sans connaissance, sans sentiment et sans mouvement, de même l’amour-propre séparé, s’il le faut dire ainsi, de son intérêt, ne voit, n’entend, ne sent et ne se remue plus[[42]](#footnote-42) ».

Tandis que Bossuet rappelait dans son *Traité de la concupiscence* que « quiconque n’aime que soi-même, uniquement occupé de sa propre volonté et de son plaisir, […] & demeurant incapable d’être touché des interêts d’autrui, [...] veut que tout serve non seulement à ses interêts, mais encore à ses caprices »[[43]](#footnote-43).

Faut-il au contraire voir dans cette notion d’intérêt particulier un principe d’action déterminé en raison, reposant sur une estimation de la position occupée dans un certain ensemble relationnel et sur une détermination de la conduite nécessaire pour maintenir ou améliorer cette position ? Loin d’être simplement la recherche d’un avantage exclusif, l’intérêt particulier équivaudrait à la reconnaissance et à l’adoption par l’individu de la conduite adéquate en vue du succès escompté[[44]](#footnote-44). Il pourrait dès lors s’opposer à ce que les passions font apparaître comme finalité désirable de l’action. Ainsi la régente elle-même, dans sa propre soif du pouvoir, a-t-elle choisi pour établir son autorité de « se fortifie[r] non des vrais amis de cette Couronne, mais de ceux qui par la division, la veulent affoiblir ; comme du Roy d’Espagne & du Pape »[[45]](#footnote-45). Sa conduite est bien régie par un intérêt particulier, en ce sens que la reine recherche avant tout son avantage, mais cet intérêt n’est pas son vrai intérêt. Il n’est qu’un motif d’action déterminé par son désir de pouvoir et de domination.

Dans les *Mémoires*, Rohan présente ces intérêts particuliers, qu’ils soient bien ou mal compris, comme foncièrement égoïstes et, partant, des dangers pour l’existence de la communauté[[46]](#footnote-46), dont ils menacent la cohésion. Parce qu’ils ne peuvent se satisfaire qu’au détriment d’autrui et qu’ils s’opposent dès lors aux passions envieuses et aux intérêts des autres, ils séparent et divisent ceux dont le véritable intérêt est de rester unis. Et Rohan de citer l’exemple des ducs du Maine et de Bouillon, qui, une fois qu’ils « eurent obtenus leurs interests » à la conférence de Loudun, « ne pensoient plus qu’à faire relascher les autres des leurs »[[47]](#footnote-47) et à « faire leurs conditions aux despens de tous les autres »[[48]](#footnote-48). C’est que, pour Rohan, le but des Grands révoltés a été de « favoriser leurs desseins particuliers, que [sic] non pas de reformer l’Estat, comme ils disoient ; ni de meliorer la condition de ceux qui s’estoient adjoints par leurs sollicitations »[[49]](#footnote-49). Nul n’a songé au « bien public », terme d’ailleurs très peu utilisé dans les *Mémoires*, sauf ceux qui s’en sont servi de « manteau » pour « couvr[ir] leurs interests particuliers[[50]](#footnote-50) ». Il n’est pas jusqu’au jeune roi lui-même qui, circonvenu par Luynes, n’ait préféré l’intérêt propre de celui-ci, gagné par les Espagnols, à l’intérêt de l’État et prêté alors assistance à l’Espagne dans les mois qui suivirent l’élection du comte palatin Frédéric V à la couronne de Bohême en 1619[[51]](#footnote-51).

Rohan en conclut : « Voila comme presque tousjours les interests particuliers reculent les affaires generales » ou « [font] oublier les [interests] generaux », les guerres notamment « n’apport[ant] aucun fruict aux affaires publiques »[[52]](#footnote-52). Non seulement « il ne s’est jamais fait de guerre en France, qu’il n’y ait eu pour objet particulier l’interest de ceux qui [les] ont commencée[s] »[[53]](#footnote-53), les affrontements ne servent bien souvent aux vainqueurs que « pour se vanger de leurs ennemis »[[54]](#footnote-54). La recherche de la satisfaction des intérêts particuliers engendre une violence néfaste à l’intérêt commun de la société, comme du corps politique et de ces « formes de socialité intermédiaires » que constituent les partis, qu’ils soient des princes, des réformés, ou de la Cour[[55]](#footnote-55).

**« En tout bon François »**

Un seul paraît échapper à cette servitude des passions et des intérêts particuliers : Rohan lui-même. Véritable apologie de la conduite de leur auteur, les *Mémoires* dépeignent son rôle dans les années 1610-1620 comme faisant contrepoint à l’ambition et à l’appât du gain manifestés par un Bouillon, un Concini ou un Luynes. En effet ce qui motive, apparemment, la conduite de Rohan, c’est le désir de n’agir que « pour le service du Roy »[[56]](#footnote-56), de s’opposer à tout ce qui est « prejudiciable au service du Roy »[[57]](#footnote-57), comme à celui de l’État. Aussi peut-il à plusieurs reprises se poser en « bon François »[[58]](#footnote-58) et insister sur sa constance, la générosité de son âme[[59]](#footnote-59) ou le respect de ses engagements. Sans déguiser ses propres revirements, puisqu’il se montre alterner entre fidélité à la régente et soutien du parti réformé, service du roi et prises d’armes, Rohan se défend néanmoins de toute accusation de traîtrise ou de trahison en présentant ses actions comme défensives ou indépendantes de sa volonté. Il ne serait ainsi passé en Guyenne en 1615 pour faire sa jonction avec le prince de Condé qu’à la « solicitation » d’autrui[[60]](#footnote-60) et uniquement « sur le refus qu’on avoit fait de respondre favorablement » à leurs justes demandes[[61]](#footnote-61). Ailleurs c’est devant la « desroute » du parti au lendemain de l’expédition du roi en Béarn en 1619, qu’il se serait résolu à agir[[62]](#footnote-62). Et c’est bien sûr avec réluctance et hésitation qu’il aurait accepté le commandement des forces protestantes en 1621. C’est du moins ce qu’il écrit dans l’été au duc de Sully, son beau-père, qui lui reproche son imprudence :

Vous me remontrez les grandes forces qui nous attaquent et les faiblesses qui sont parmi nous pour nous en garantir, c’est chose que je confesse librement, aussi n’est-ce de gaieté de cœur que je m’y suis embarqué […] mais c’est une pure nécessité que Dieu fera un jour connaître au roi et que ce que j’ai pris la hardiesse de lui écrire se trouvera un jour véritable[[63]](#footnote-63).

Contrairement aux autres Grands de la Religion, qui ne pensent qu’à poursuivre leurs intérêts particuliers, Rohan affirme être, lui, mû par un perpétuel « desir de servir les Eglises »[[64]](#footnote-64) ou « de n’abandonner le party »[[65]](#footnote-65). Faisant la sourde oreille aux promesses comme aux menaces, car elles « ne peuvent rien sur [sa] conscienc[e], ni sur [sa] foy »[[66]](#footnote-66), il n’oublie rien pour « procurer les avantages du parti, qu’il « souhaittoi[t] soustenir »[[67]](#footnote-67). Et il est prêt à le faire aux dépens même de ses propres intérêts. Aussi aurait-il déclaré au duc de Luynes sur la fin de l’année 1621 :

Pour mon particulier je me suis imaginé la perte de mes biens & de mes charges, & si vous en avez retardé l’effect à cause de nostre alliance, je vous en ay de l’obligation : mais je suis tout preparé à souffrir puis que cela est resolu, l’ayant promis solemnellement, & ma conscience m’obligeant de n’entendre qu’à une paix generale[[68]](#footnote-68).

Ce désir de se poser en défenseur, envers et contre tous, de l’Église réformée, voire en héros sacrificiel, prêt à tout perdre pour le bien de la cause, oblige bien sûr Rohan à passer sous silence ses propres machinations pour prendre la tête du parti ou ses gains dans les accommodements avec la Cour, même s’il avoue avoir en partie agi en 1615 pour « s’oster du mespris, qu’on venoit de lui tesmoigner »[[69]](#footnote-69) et donc par ressentiment et intérêt privé.

Ce que Rohan dit rechercher en apportant son soutien aux « Eglises », c’est bien sûr l’union entre les réformés[[70]](#footnote-70), dont les « plus relevez » sont toujours représentés dans les *Mémoires* comme « desunis »[[71]](#footnote-71), déchirés entre eux par leurs intérêts particuliers et les heurts entre « gens de bien », « pacifiques » et « faux freres »[[72]](#footnote-72). Pour cela il se montre prêt lui-même aux compromis, aux accommodements. On le voit aussi œuvrer à plusieurs reprises à faire « deposer les haines, les passions, affaires domestiques »[[73]](#footnote-73), à appuyer le travail de l’assemblée générale et surtout, lors des soulèvements armés, montrer le plus grand soin à « engager toutes les villes, & communautez reformées, & l’assemblée generale dans le party qu’il embrassoit »[[74]](#footnote-74). D’autre part, Rohan a compris en 1615 que l’intérêt du parti est peut-être de « faire des jonctions » avec le prince de Condé, qui vient de prendre les armes[[75]](#footnote-75). Il exhorte alors princes et réformés à « unir leurs interests, &, en gens de bien, ne s’abandonner par nulle promesse, au prejudice les uns des autres »[[76]](#footnote-76). Mais Rohan voit plus loin encore quand il s’attache à rapprocher le duc de Luynes et la reine mère[[77]](#footnote-77) ou argumente en faveur d’une réconciliation nationale, sous prétexte que seule la paix avec les protestants peut sauver le royaume et conserver à Louis XIII « l’authorité & creance, qu’ils [les rois de France] ont parmi tous, de Protecteurs de l’Europe »[[78]](#footnote-78). L’intérêt du prince, confondu avec celui de l’État, est dans l’union non seulement avec les réformés de France, mais avec une sorte d’internationale protestante, seul rempart à ses yeux contre les prétentions de l’Espagne à la monarchie universelle[[79]](#footnote-79).

**Un contre tous**

La manière dont Rohan présente son action dans les *Mémoires* s’articule autour de deux idées directrices. D’une part il s’agit de faire ressortir une forte impression d’isolement à la fois actif et passif, car Rohan tient à se placer à part – autant qu’il est placé du reste – par son désintéressement proclamé, sa prétention au sacrifice de soi et de ses intérêts en vue sinon de l’intérêt général, du moins de celui du parti protestant. Isolement auquel contribuent, du reste, ses relations tendues avec les autres Grands, souvent l’objet de ses critiques. Rohan ne tient compte ni de la solidarité de classe, si je puis me permettre cet anachronisme, ni des liens d’alliance et de parentèle, sauf peut-être à l’égard du duc de Sully, dont il est le gendre. Les *Mémoires* s’achèvent ainsi sur la remarque qu’en la guerre menée pour le compte de la Religion Prétendue Réformée en 1627-1629, Rohan et son frère Soubise « ont eu pour contraires tous les Grands de la Religion, & tous les Officiers du Roy, à cause de leur avarice, & la plus part des Principaux des villes, qui ont esté gaignez par les appas de la Cour »[[80]](#footnote-80).

D’autre part s’impose l’idée de sa persécution, de sa victimisation aux mains non seulement de la Cour, mais aussi de ses coreligionnaires et plus encore du duc de Bouillon, qu’il dit occupé à « nuire à ceux qui s’estoyent opposez à ses desseins, particulierement au Duc de Rohan, qui s’estoit monstré l’apprehender le moins & qui luy avoit resisté avec plus de vigueur »[[81]](#footnote-81). C’est qu’avec le duc, dont le nom revient constamment sous sa plume, Rohan se construit un ennemi sur lequel rejeter toutes les fautes, sinon tous les défauts des « prudents »[[82]](#footnote-82), afin de diaboliser le camp adverse au sein du parti et d’innocenter sa propre action en mettant en avant son statut de victime. Il n’est pas jusqu’au roi lui-même qui n’ait eu l’intention, à ce que rapporte Luynes, d’« accorde[r] plustost avec ceux de la Religion pour faire à son aise un exemple de vostre personne, & de vostre maison »[[83]](#footnote-83). Dès les premières pages des *Mémoires*, Rohan souligne du reste l’esprit d’abnégation nécessaire pour « estre Chef & protecteur » du parti réformé, insistant sur « les espines qui se rencontroyent en ce chemin glorieux, les perils & travaux, qu’on y trouve, les traverses qu’on y reçoit, bref la pauvreté & la misere »[[84]](#footnote-84).

Si cet isolement le coupe en grande partie de ses chances de succès politique, à une époque où comptent les réseaux de parentèle et de fidélité, son soutien du parti réformé lui donne, en revanche, l’occasion de se propulser au premier plan de la scène. Certes il va y connaître l’échec et se retrouver en butte à l’accusation « d’avoir precipité par [son] ambition, la ruine des Eglises de France, & pour comble de meschanceté, les avoir livrées, pour satisfaire à [son]avarice »[[85]](#footnote-85). Selon ses critiques Rohan aurait, lui aussi, fini par sacrifier l’intérêt du parti et le bien commun à ses intérêts particuliers[[86]](#footnote-86). La roue a tourné. Mais Rohan fait son profit de son image noire en en appelant au jugement de Dieu et en se posant désormais en véritable martyr de la cause que ni « les persecutions, ny les calomnies des [siens] ne [...] divertiront jamais de la ferme resolution que Dieu [lui] a donnée, de [s’]employer tout entier au bien de son service [...] & de souffrir pour son Nom »[[87]](#footnote-87). En paix avec sa conscience, Rohan peut ignorer le jugement de ses contemporains.

Les *Mémoires* posthumes d’Henri de Rohan sont en fin de compte autant une histoire de la période et d’événements dont leur auteur a été à la fois le témoin et l’acteur qu’une apologie d’une conduite de plus en plus controversée[[88]](#footnote-88). Au-delà du rappel des faits, il s’agit par la mise à nu des intérêts et des appétits des Grands et la valorisation parallèle de ses propres motivations de justifier tous ses actes et toutes ses initiatives depuis la mort d’Henri IV. En ces temps de brouilleries lui seul aurait œuvré pour l’union et le bien des Églises. Certes, en pure perte, puisque les années 1620 s’achèvent sur son échec définitif et son exil hors de France. Le pouvoir royal triomphe et avec lui une certaine conception de l’union du royaume. Mais Rohan réussit malgré tout, sinon à donner réalité à son rêve d’union à lui des forces en présence, du moins à donner par l’écriture une certaine unité à une période marquée avant tout par les brouilleries et la division.

Marie-Claude Canova-Green

Goldsmiths, Université de Londres

1. *Les Mémoires du duc de Rohan,* s.l., à la sphère, 1644, p. 1. Les *Mémoires* ne sont pas publiés du vivant de leur auteur, qui meurt en 1638. Les références ultérieures sont toutes tirées de cette première édition. [↑](#footnote-ref-1)
2. *Mémoires*, p. 53. [↑](#footnote-ref-2)
3. *Ibid.*, p. 28. [↑](#footnote-ref-3)
4. Discours II. « À l’Assemblée de Saumur », dans *Mémoires du duc de Rohan*, dernière éd. augmentée de divers discours politiques, Paris, sur l’imprimé à Leyde, J. Elsevier, 1661, p. 117. Les références aux autres discours de Rohan sont toutes tirées de cette édition. [↑](#footnote-ref-4)
5. Discours IV. « Sur le voyage du Roy en Iuillet 1615 », p. 139. [↑](#footnote-ref-5)
6. *Mémoires*, *passim*. [↑](#footnote-ref-6)
7. *Ibid.*, p. 48. [↑](#footnote-ref-7)
8. Discours VIII. « Raisons de la paix faicte devant Montpellier 1622 », p. 170. [↑](#footnote-ref-8)
9. Discours VI. « Libre Discours sur le temps present mil six cens dix sept », p. 162. [↑](#footnote-ref-9)
10. Discours IV, p. 140. [↑](#footnote-ref-10)
11. Discours V. « Sur le Gouvernement de la Reine Mere, fait en l’année 1617 » ; p. 148, Discours VI, p. 162. [↑](#footnote-ref-11)
12. *Dictionnaire Universel*, La Haye et Rotterdam, Arnout et Reinier Leers, 1690. [↑](#footnote-ref-12)
13. Discours I. « Sur la mort de Henry le Grand », p. 112. [↑](#footnote-ref-13)
14. *Mémoires*, p. 44. [↑](#footnote-ref-14)
15. *Ibid.*, p. 9. [↑](#footnote-ref-15)
16. Discours VI, p. 162. Même jugement dans les *Mémoires*: « les esprits estoient trop alterez, & en deffiance les uns des autres » (*Mémoires*, p. 76-77). [↑](#footnote-ref-16)
17. *Ibid.*, p. 75, p. 76-77. [↑](#footnote-ref-17)
18. Ch. Lazzeri « Peut-on composer les intérêts ? Un problème éthique et politique dans la pensée du XVIIe siècle ? », dans *Politiques de l’intérêt*, Ch. Lazzeri et D. Reynié (éd.), Besançon, Presses Univ. de Franche-Conté, 1998, p. 145-191 (p. 158). [↑](#footnote-ref-18)
19. Lettre du 15 septembre 1645. Citée par A. Laurent, *Histoire de l’individualisme*, Paris, P.U.F., 1993, p. 30. [↑](#footnote-ref-19)
20. Sur ces questions, voir le second chapitre, « L’irruption : la « révolution copernicienne » de l’individu (XVIIe-XVIIIe siècles) », du livre d’A. Laurent (p. 28-44). L’auteur fait remarquer c’est précisément dans le courant du XVIIe siècle que l’on « commence à user du mot « individu » pour dire l’être humain, entendu dans sa singularité et son universalité » (p. 29). [↑](#footnote-ref-20)
21. Discours I, p. 112. [↑](#footnote-ref-21)
22. *Mémoires*, p. 44, p. 53. [↑](#footnote-ref-22)
23. *Ibid.*, p. 44. [↑](#footnote-ref-23)
24. Ch. Lazzeri, « Peut-composer les intérêts ? », art. cit., p. 165. [↑](#footnote-ref-24)
25. Discours VI, p. 157-58. [↑](#footnote-ref-25)
26. *Ibid.* [↑](#footnote-ref-26)
27. *Ibid*., p. 158. [↑](#footnote-ref-27)
28. A. Jouanna, *Le Devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l’État moderne (1559-1661)*, Paris, Fayard, 1989, p. 212-244. [↑](#footnote-ref-28)
29. Discours VI, p. 155. [↑](#footnote-ref-29)
30. Geste qui lui donne « l’asseurance de s’oster du mespris, qu’on venoit de lui tesmoigner » (*Mémoires*, p. 63). Comme le fait remarquer Arlette Jouanna, en portant atteinte au sentiment de sa dignité personnelle, ces blessures d’amour-propre portent aussi atteinte à la grandeur qui le nourrit (*Le Devoir de révolte*, *op. cit.*, p. 237). [↑](#footnote-ref-30)
31. *Ibid*.*,* p. 225. [↑](#footnote-ref-31)
32. S. de Sorbière, « Réflexions politiques sur la sagesse du Roy », ms 500 Colbert, no 485, fol. 470vo-471ro. Cité par G. Paganini, « Bonheur, passions et intérêts : l’héritage des libertins », dans *L’État classique : regards sur la pensée politique de la France (1652-1715)*, H. Méchoulan et J. Cornette (éd.), Paris, Vrin, 1996, p. 71-92, ici p. 80. [↑](#footnote-ref-32)
33. *Mémoires*, p. 44, p. 53. [↑](#footnote-ref-33)
34. *Ibid.*, p. 44. [↑](#footnote-ref-34)
35. Discours VI, p. 163. [↑](#footnote-ref-35)
36. *Mémoires*, p. 53, p. 77. [↑](#footnote-ref-36)
37. *Ibid.*, p. 44. [↑](#footnote-ref-37)
38. Discours VI, p. 162. Au nombre des « passions qui aveuglent bien souvent les plus grands personnages », Rohan relève tout particulièrement la « haine, ou vengeance d’aucun », la « crainte d’estre reculé ; ou esperance d’estre avancé aux affaires » (Discours IV, p. 139). [↑](#footnote-ref-38)
39. *Mémoires*, p. 1. [↑](#footnote-ref-39)
40. Notamment dans son traité *De l’intérêt des princes et États de la Chrétienté*, publié après sa mort, en 1638. [↑](#footnote-ref-40)
41. Ch. Lazzeri, « Peut-on composer les intérêts ? », art. cit., p. 158. [↑](#footnote-ref-41)
42. Maxime posthume no 26, *Maximes, suivies des Réflexions diverses*, J. Truchet (éd.), Paris, Garnier, 1967, p 166. Cité en partie par Ch. Lazzeri, « Peut-on composer les intérêts ? », art. cit., p. 154. [↑](#footnote-ref-42)
43. Bossuet, chap. XI « De l’Amour propre, qui est la racine de l’orgueil », *Traité de la concupiscence*, dans *Traitez du libre-arbitre et de la concupiscence, ouvrages posthumes,* Paris, Barthélémy Alix, 1731, p. 76-77. Cité par Ch. Lazzeri, « Peut-on composer les intérêts ? », art. cit., p. 156. [↑](#footnote-ref-43)
44. Ch. Lazzeri, Introduction à *Rohan. De l’intérêt des princes et des États de la chrétienté*, Paris, P.U.F., 1995, p. 136-137. [↑](#footnote-ref-44)
45. Discours III. « Sur l’Estat de la France, durant ses persecutions de Sainct Iean », p. 134. [↑](#footnote-ref-45)
46. « Pour Richelieu, qui les assimile aux passions, les intérêts particuliers ne peuvent qu’engendrer des effets politiques néfastes, surtout quand on les préfère « aux publics, & que ces derniers sont reglez par les autres » : en effet, lorsque les uns et les autres, « accommodant toutes choses ou à leur utilité ou à leur caprice, les ont souvent détournez de leur propre fin, pour les conduire à celles qui leur étoient ou plus agreables ou plus avantageuse », « on ne sçauroit s’imaginer le mal qui arrive à un Etat » (*Testament politique*, dernière éd., Amsterdam, H. Desbordes, 1688, livre II, chap. 3, p. 222, p. 223, p. 222). [↑](#footnote-ref-46)
47. *Mémoires*, p. 70. [↑](#footnote-ref-47)
48. *Ibid.*, p. 68. [↑](#footnote-ref-48)
49. Discours V, p. 147. [↑](#footnote-ref-49)
50. Discours IV, p. 140. [↑](#footnote-ref-50)
51. Rohan, *De l’Interest des Princes & Estats de la Chrestienté* [1638], éd. utilisée *Le Parfait Capitaine […],* Paris, Compagnie des Libraires du Palais, 1667, p. 132. [↑](#footnote-ref-51)
52. *Mémoires*, p. 112, 48 et 74. [↑](#footnote-ref-52)
53. Discours V, p. 152. [↑](#footnote-ref-53)
54. *Mémoires*, p. 74. [↑](#footnote-ref-54)
55. Ch. Lazzeri, « Peut-on composer les intérêts ? », art. cit., p. 163. [↑](#footnote-ref-55)
56. *Mémoires*, p. 97. [↑](#footnote-ref-56)
57. *Ibid.*, p. 32. [↑](#footnote-ref-57)
58. *Ibid.*, p. 97. [↑](#footnote-ref-58)
59. Comme lorsqu’il refuse d’abandonner la reine mère après sa chute (« n’estant donné qu’à des ames genereuses de reverer en adversité, ceux qu’on a honorez en prosperité », *Ibid.*, p. 89). [↑](#footnote-ref-59)
60. *Ibid.*, p. 63. [↑](#footnote-ref-60)
61. *Ibid.*, p. 65. [↑](#footnote-ref-61)
62. *Ibid.*, p. 115. [↑](#footnote-ref-62)
63. Rohan, lettre du 11 août 1621, BnF, ms fr 4101. Citée par P. et S. Deyon, *Henri, duc de Rohan,* Paris, Librairie Académique Perrin, 2000, p. 74. [↑](#footnote-ref-63)
64. *Mémoires*, p. 63. [↑](#footnote-ref-64)
65. *Ibid.*, p. 115. [↑](#footnote-ref-65)
66. *Ibid.*, p. 115. [↑](#footnote-ref-66)
67. Discours VIII, p. 170. [↑](#footnote-ref-67)
68. *Mémoires*, p. 133. [↑](#footnote-ref-68)
69. *Ibid.*, p. 63. [↑](#footnote-ref-69)
70. C’est cette « union parmi nous » qu’il recommande tout particulièrement aux délégués de l’assemblée de Saumur (Discours II, p. 117). [↑](#footnote-ref-70)
71. Discours I, p. 113. [↑](#footnote-ref-71)
72. Discours IX. « Apologie du Duc de Rohan sur les derniers troubles de la France, à cause de la Religion », p. 179. [↑](#footnote-ref-72)
73. Discours II, p. 116. [↑](#footnote-ref-73)
74. *Mémoires*, p. 65. [↑](#footnote-ref-74)
75. *Ibid.*, p. 65. [↑](#footnote-ref-75)
76. Discours III, p. 136. [↑](#footnote-ref-76)
77. *Mémoires*, p. 94 [↑](#footnote-ref-77)
78. Discours II, p. 122-23. [↑](#footnote-ref-78)
79. « Le troisiesme parti est celuy de la Religion, lié par la conscience avec tous les Protestans de la Chrestienté : parti seul capable de maintenir la France [...] [d]ont les ennemis, ayans recognu que la force de cedit parti consistoit en son union, son ordre, & ses seuretez, ils ont employé tous leurs artifices, pour ruiner tels fondemens » (Discours III, p. 134). [↑](#footnote-ref-79)
80. *Mémoires*, p. 229. [↑](#footnote-ref-80)
81. *Ibid.*, p. 28. [↑](#footnote-ref-81)
82. C’est le terme que leur donne *Le Caducée de la Paix* en 1612 pour les opposer aux « fermes » dont Rohan est le chef de file. Voir *supra* l’article d’H. Daussy. [↑](#footnote-ref-82)
83. *Mémoires*, p. 131. [↑](#footnote-ref-83)
84. *Ibid.*, p. 4. [↑](#footnote-ref-84)
85. Discours IX, p. 181. [↑](#footnote-ref-85)
86. « Je ne m’amuserai beaucoup à refuter le reproche qu’on me fait, que le soin d’asseurer mon interest particulier me fit relascher en celuy du general » (Discours VIII, p. 178). [↑](#footnote-ref-86)
87. Discours VIII, p. 178-79. [↑](#footnote-ref-87)
88. Le neuvième de ses *Discours politiques* est du reste intitulé *Apologie sur les derniers troubles de la France, à cause de la Religion* (1620-1629). [↑](#footnote-ref-88)